



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 janvier 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2030 (2011) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et m'a prié de lui rendre compte tous les six mois de la situation en Guinée-Bissau et de l'état d'avancement de l'application de la résolution et du mandat du BINUGBIS, le présent rapport traite des principaux faits nouveaux survenus dans le pays depuis mon rapport du 17 juillet 2012 (S/2012/554). Des informations sur l'application de la résolution 2048 (2012) figurent dans mes rapports du 12 septembre (S/2012/704) et du 27 novembre 2012 (S/2012/887).

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation sur le plan politique

2. La période sur laquelle porte le présent rapport a été marquée par des négociations entre les partis politiques représentés au Parlement et le Président de transition, laissant espérer la conclusion d'un accord politique plus large qui permettrait à terme de restaurer l'ordre constitutionnel. Toutefois, la dégradation importante des conditions de sécurité et les graves violations de l'état de droit et des droits de l'homme à la suite d'incidents dans la zone de la base aérienne de Bissalanca à Bissau, le 21 octobre 2012, ont anéanti ces espoirs.

3. Le 20 novembre, les députés ont approuvé à l'unanimité l'extension du mandat de l'Assemblée nationale. Ils ont également adopté une résolution qui, entre autres : a) approuvait, sous réserve de révisions, le pacte de transition politique et l'accord politique signés entre la Junte et 17 partis politiques les 16 et 18 mai, respectivement; b) créait une commission parlementaire pour examiner les documents susmentionnés et rédiger un autre pacte de transition qui servirait de

* Nouveau tirage pour raisons techniques (21 janvier 2013).



nouveau cadre pour le retour à l'ordre constitutionnel; et c) priait cette commission de soumettre son rapport et ses recommandations à la plénière dans les 30 jours suivant sa création. Le Président de l'Assemblée nationale a inauguré la Commission le 23 novembre, sous la présidence du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC). Elle se compose de 11 membres choisis parmi tous les partis représentés au Parlement, de cinq conseillers juridiques et de personnel administratif. Elle a invité des représentants des 37 partis politiques du pays, de la société civile et des forces armées à des consultations. Le 9 janvier 2013, la Commission a indiqué aux partenaires internationaux qu'elle soumettrait la première version du pacte de transition à la fin du mois de janvier pour de nouvelles consultations avant sa présentation à l'Assemblée nationale réunie en séance plénière. Le 5 décembre, le Parlement a élu le juge Rui Nené, désigné par le PAIGC, Président de la Commission nationale électorale (CNE) et le juge Paulo Sanha Président de la Cour suprême.

4. Les acteurs politiques se sont dans l'ensemble félicités de ces décisions prises par l'Assemblée nationale, à l'exception du Forum des partis politiques, qui soutient les accords de transition actuels. Le Forum a contesté la création de la Commission parlementaire chargée d'examiner les documents-cadres relatifs à la transition ainsi que l'élection du juge Nené en qualité de Président de la CNE. La question semblait avoir été résolue lors d'une réunion, le 17 décembre, entre le Président de transition, les membres du Forum, le Gouvernement de transition, l'Assemblée nationale et les forces armées. Cependant, dans une lettre datée du 24 décembre, le juge Nené a démissionné de son poste, faisant valoir qu'en raison des désaccords actuels sa présidence de la Commission pourrait devenir une source d'instabilité.

5. Pendant la période à l'examen, le Parti républicain pour l'indépendance et le développement (PRID) a élu Afonso Té à sa tête, et le Parti du renouveau social (PRS) a choisi Alberto Nambeia en tant que Président, suite au retrait par l'ancien Président Koumba Yalá de sa candidature.

6. Le 17 décembre, le PAIGC a publié un document d'orientation sur la transition politique soulignant, notamment, l'importance d'achever l'établissement des cartes électorales et de procéder à une actualisation manuelle ou biométrique des listes électorales, afin de respecter le délai de 12 mois fixé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le PAIGC s'est également déclaré prêt à prolonger la période de transition de six mois au plus, si nécessaire, dans la mesure où un calendrier précis et réaliste était mis en place pour les élections. Le Parti s'est engagé à entamer un dialogue sincère en vue de rétablir l'ordre constitutionnel et a demandé la création d'un tribunal spécial pour enquêter sur tous les cas de violence politique non encore résolus. Finalement, le PAIGC a déclaré que pour trouver une solution à la crise il fallait : a) un dialogue entre toutes les parties; b) un gouvernement représentatif élu par le Parlement; c) une harmonisation des positions des partenaires internationaux; et d) un dialogue entre les autorités nationales et les représentants de la communauté internationale.

7. Des violations graves des droits de l'homme ont continué d'être recensées au cours de la période concernée. Le 21 décembre, José Carlos Macedo, ancien député du PAIGC, a été tabassé et arrêté par des militaires en uniforme à Mansaba, dans la région d'Oio, accusé d'association avec le Premier Ministre destitué Carlos Gomes Júnior dans l'intention de préparer un coup d'État. Depuis sa libération, M. Macedo aurait reçu des menaces de mort de la part des militaires. Le 22 décembre, des

militaires en uniforme et des membres de la garde civile ont tabassé l'ancien Procureur général Edmundo Mendes à Cacheu. À ce jour, ces affaires n'ont fait l'objet d'aucune enquête. Le 26 décembre, le représentant de la CEDEAO, contacté par le BINUGBIS à cet égard, a condamné ces violations et insisté sur le fait que les partenaires devaient collaborer pour empêcher que de tels actes ne se reproduisent. Le 27 décembre, le porte-parole de l'armée, lors d'une conférence de presse, a annoncé que les forces armées renforceraient le dialogue avec les citoyens en 2013 pour prévenir toute violation des droits de l'homme et améliorer l'image des forces armées.

8. Entre-temps, le 31 décembre, à l'occasion de son discours de vœux à la nation, le Président Nhamadjo a présenté un bilan positif des huit mois du processus de transition. Il a également présenté son plan de relance de la feuille de route pour la réconciliation comportant des consultations à l'échelle nationale avec la population, y compris la diaspora, par le biais d'un dialogue ouvert, honnête et sans exclusive. Il a ensuite fait part de sa détermination, ainsi que de celle de l'Assemblée nationale et du Gouvernement de transition d'organiser des élections législatives et présidentielle comme prévu dans le Pacte de transition.

B. Élections

9. Le 13 décembre, l'Assemblée nationale a approuvé un projet d'amendement à la loi portant identification et enrôlement des électeurs demandant à la CNE d'organiser, d'encadrer, de mettre en place et de gérer l'ensemble du processus électoral. La loi autorise également l'inscription manuelle et biométrique des électeurs. Le 19 décembre, le secrétariat exécutif de la CNE a déclaré à une mission d'évaluation entreprise conjointement par l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la CEDEAO, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies qu'il ne serait techniquement plus possible d'organiser des élections en avril 2013, en raison de contretemps, d'une pénurie de ressources financières ainsi que d'un manque de précisions quant à la manière d'actualiser les listes électorales.

C. Faits nouveaux concernant l'état de droit et le secteur de la sécurité

10. L'absence persistante de surveillance et de contrôle des autorités civiles sur les forces armées a ouvert la voie à une ingérence constante des militaires dans le processus politique et la gestion des institutions de l'État. La participation fréquente des militaires aux réunions de Cabinet et les déclarations publiques faites par ceux-ci illustrent bien cette situation. Dans le même temps, le Ministre de la défense du Gouvernement de transition, le général Celestino Carvalho, a renouvelé l'engagement d'accélérer la démobilisation du personnel militaire qui ne satisfait pas aux critères pour continuer à servir dans les forces armées, dans le cadre de la législation et des plans actuels. De même, il a également l'intention de mettre en place une commission de suivi pour la caisse des pensions des fonctionnaires des services de défense et de sécurité.

11. Le 27 décembre, à l'issue d'une réunion du commandement militaire, le colonel Daba Na Walna, porte-parole des forces armées, à l'occasion d'un discours

de fin d'année, a mis en avant les priorités militaires pour 2013, à savoir : a) lutter contre le trafic de drogues; b) entretenir un dialogue permanent avec les citoyens; c) promouvoir le développement professionnel du personnel militaire, notamment l'application d'une loi réglementant l'éducation et la formation du personnel militaire; d) créer une école militaire pour former des officiers et reprendre la coopération militaire technique avec la Chine, Cuba et la Fédération de Russie. Il a également déclaré que les forces armées entendaient mener à bien le recensement militaire afin de recruter du personnel jeune dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité. Le 29 novembre, la mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB) a atteint son effectif autorisé de 677 policiers, militaires et personnel d'appui logistique avec l'arrivée d'une compagnie motorisée de 166 hommes en provenance du Nigéria.

D. Évolution de la situation sur les plans économique et social

12. Contrairement aux prévisions initiales de 4,5 % pour 2012, la croissance économique devrait se situer en dessous de 1 %, essentiellement du fait de l'instabilité politique qui a suivi le coup du 12 avril et de la baisse des exportations de noix de cajou ainsi que de la dépréciation des prix. Seulement 105 000 tonnes de noix de cajou avaient été exportées à la mi-novembre, contre 166 000 tonnes en 2011. En outre, les investissements publics ont sérieusement diminué et les secteurs de la construction et des services ont accusé un fort ralentissement.

13. La Banque africaine de développement, l'Union européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont continué de suspendre la coopération pour le développement et leur appui budgétaire, alors que d'autres partenaires du développement ont poursuivi la fourniture d'une assistance limitée. De ce fait, l'aide aux investissements publics a diminué d'environ 55 % en 2012, avec des conséquences importantes sur les conditions de vie d'une population déjà vulnérable. Néanmoins, le 17 décembre, la Banque mondiale a annoncé qu'elle reprenait ses projets dans le secteur social.

14. Le Gouvernement de transition a constaté que le budget de l'État présentait un déficit de 25 milliards de francs CFA (50 millions de dollars). À ce jour, il a reçu une aide budgétaire de 2,75 milliards de francs CFA (5,5 millions de dollars) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de 5,3 milliards de francs CFA (10,6 millions de dollars) du Nigéria. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a versé 1 milliard de francs CFA (2 millions de dollars). En dépit du déficit budgétaire, l'État a pu jusqu'à présent assurer le versement des salaires. Cependant, au cours des trois derniers mois plusieurs grèves ont éclaté dans la fonction publique concernant des arriérés de salaires et d'allocations, ainsi que les conditions de travail, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice.

15. Le Programme alimentaire mondial a constaté une envolée du prix des aliments de base dans la capitale et dans certaines zones rurales, en particulier du riz, avec une augmentation générale de 40 % entre avril et octobre 2012. Depuis le mois de septembre, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) appuie le Ministère de la santé dans la réalisation de deux enquêtes nationales en vue d'évaluer la prévalence du paludisme et l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et des femmes âgées de 15 à 49 ans. Les enquêtes joueront un rôle déterminant dans la formulation de politiques clefs et la détermination des priorités

opérationnelles pour lutter contre ces deux causes principales de morbidité et de mortalité.

16. Le 8 octobre, le Ministère de la santé a officiellement confirmé la présence d'une épidémie de choléra et demandé le soutien de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour activer et mettre en œuvre le plan d'intervention d'urgence. L'épidémie a atteint son pic au cours de la semaine du 12 novembre 2012, lorsque 382 nouveaux cas ont été signalés. Au 13 décembre, 3 141 cas en tout avaient été enregistrés pour un total de 22 décès depuis le début de l'épidémie fin août. Dans l'ensemble, les régions les plus touchées ont été la capitale Bissau et ses environs, avec un total de 85 % (2 658) de cas déclarés. Entre-temps, l'UNICEF, l'OMS et un grand nombre d'organisations non gouvernementales locales ont collaboré avec le Ministère de la santé dans ses efforts pour prévenir et combattre la maladie.

17. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a prêté son concours pour examiner la législation existante sur la protection des personnes vivant avec le VIH/sida grâce à un atelier national organisé les 20 et 21 novembre à Bissau, afin de lutter contre la stigmatisation et la discrimination. Des amendements à la législation seront soumis à l'Assemblée nationale en 2013. Un recensement des minorités sexuelles et des professionnels du sexe a été entrepris en août avec l'appui technique du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Ce recensement permettra de mettre en place des programmes de prévention du VIH axés sur les groupes vulnérables, dans le but de réduire le nombre des nouvelles infections.

18. Le 28 décembre, un navire transportant plus de 100 passagers de Bolama à Bissau a fait naufrage causant la mort de 35 personnes. Un deuil de deux jours a été déclaré et la Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau a demandé au Bureau du Procureur d'ouvrir une enquête criminelle à l'encontre du propriétaire du bateau et des autorités responsables.

III. Exécution du mandat du BINUGBIS

A. Renforcement des capacités des institutions nationales et appui à un dialogue politique sans exclusive et à la réconciliation nationale

19. Du 20 au 23 novembre, le BINUGBIS a aidé à l'organisation d'un atelier de réflexion et de formation sur la paix, le règlement des conflits et le changement, destiné aux chefs des communautés religieuses chrétienne et musulmane. Les participants à l'atelier ont également examiné la question de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le règlement des conflits, le rôle des groupes religieux pour ce qui est de faciliter le dialogue et l'importance des mécanismes de coordination. Les facilitateurs de l'organisation non gouvernementale nationale Voz di Paz (La voix de la paix) ont aussi participé à l'atelier. La mise en œuvre des recommandations formulées au cours de l'atelier, notamment la mise en place d'un programme de renforcement des capacités, débutera dans le courant du mois de janvier 2013. Le 13 décembre, le BINUGBIS, en partenariat avec l'Institut national d'études et de recherche (INEP), a tenu une conférence sur la transition politique à laquelle ont participé diverses parties prenantes nationales.

B. Appui fourni aux services de police, de sécurité intérieure et de justice pénale

20. Du 3 au 21 septembre, le PNUD a aidé à l'organisation d'un stage de trois semaines sur la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, les atteintes à l'environnement et les enquêtes sur les délits économiques et financiers, lequel a été suivi par 14 magistrats et procureurs. Le BINUGBIS a contribué à la tenue d'un colloque sur la justice militaire et la justice pénale de droit commun qui s'est tenu les 16 et 17 octobre. Les participants (fonctionnaires civils et officiers militaires travaillant dans le secteur de la justice) ont fait des recommandations aux institutions compétentes en faveur d'une harmonisation des systèmes de justice pénale et militaire. Le 14 novembre, le BINUGBIS et la Cour suprême ont officiellement lancé un recueil de 550 pages de lois pénales afin d'améliorer l'accès du personnel judiciaire à la législation.

21. Le BINUGBIS a collaboré aux préparatifs du deuxième Forum national annuel sur la justice pénale, qui s'est tenu du 27 au 29 novembre. Ont participé au Forum 85 membres des services judiciaires et de police ainsi que des parquets civils et militaires. À l'issue du Forum, une série de recommandations a été formulée visant à renforcer le système de justice pénale, lesquelles ont porté notamment sur : a) la formation continue du personnel; b) les échanges de données d'information et d'expérience sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée; c) la révision du Code de procédure pénale; d) la dotation en ressources matérielles et financières; e) le renforcement des capacités de la Cellule nationale de traitement des informations financières et des tribunaux de commerce; f) le renforcement de la collaboration entre tous les acteurs étatiques, les organisations non gouvernementales, les autorités locales et coutumières pour combattre la pratique de l'excision; et g) la mise au point de dispositifs permettant de repérer et de surveiller les mineurs en conflit avec la loi.

22. Le BINUGBIS a aidé ses homologues nationaux à élaborer une stratégie de formation exhaustive destinée à la police et aux institutions chargées de la sécurité et a organisé dans les villes de Bissau et de Mansoa ainsi que dans la région de Bafatá des stages de formation d'une durée de deux jours à six semaines portant sur tous les aspects du maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure. Plus de 500 personnes ont participé à ces stages. En octobre et novembre, le BINUGBIS a également dispensé une formation sur les droits de l'homme aux agents de police de Bissau et des régions de Bafatá et de Gabu. De plus, le personnel de police du BINUGBIS a formé sur le tas et encadré les membres des forces de l'ordre nationales et a continué de prêter appui à la sous-direction Genre de la direction de la police. Par ailleurs, le BINUGBIS a aidé les institutions de police et de sécurité à élaborer un règlement uniforme très complet.

23. La deuxième phase de la procédure de sélection et de certification des agents des services de police et de sécurité intérieure a eu lieu en novembre et décembre; elle a concerné 346 agents de police qui revenaient d'une formation en Angola, ainsi que des agents de la police maritime et des pêches et des agents nouvellement recrutés par le Ministère de l'intérieur au lendemain du coup d'État du 12 avril. À la demande du Ministère de la défense du Gouvernement de transition, le BINUGBIS a également aidé au lancement de la première phase de la procédure de sélection et de certification dans les institutions de défense. Cette procédure, qui a débuté le 26 novembre et qui doit se terminer le 15 janvier 2013, vise à doter l'armée d'une

base de données électronique actualisée qui sera très utile pour les futures initiatives de réforme du secteur de la sécurité et qui comprendra les données rassemblées lors du recensement du personnel militaire entrepris par la mission d'assistance technique et militaire angolaise (MISSANG) en 2011, ainsi que les données recueillies en 2008 dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne. Les dossiers de 4 125 militaires des deux sexes ont été actualisés jusqu'à présent. Le personnel sélectionné devra ensuite suivre une formation.

24. Le BINUGBIS a continué d'appuyer le renforcement de la vocation, de la mission, de l'organisation et des objectifs de l'Institut national de défense, qui est chargé d'aider au renforcement des capacités, de promouvoir le dialogue entre les civils et l'armée ainsi que de suivre la question du contrôle des institutions de sécurité et de défense par les autorités civiles.

25. Le 24 octobre, à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le BINUGBIS a aidé la direction de la police à organiser la célébration publique du premier anniversaire de la mise en service du commissariat modèle de Bairro Militar et à lancer officiellement les services de police de proximité. Un débat entre les représentants locaux de Bairro Militar et la police a notamment été organisé sur l'évolution des relations entre la population locale et la police au cours de l'année écoulée. Les participants ont estimé que ces relations s'étaient améliorées et que les tensions s'étaient du même coup beaucoup relâchées, ce qui montre que la mise en place des nouveaux services de police a porté ses fruits et devrait être généralisée à l'échelle du pays. Une enquête a été lancée pour recueillir les opinions de la population en matière de sécurité; elle doit permettre d'analyser de manière plus détaillée le concept des services de police de proximité. À cette occasion, un véhicule de police, dont l'achat a été financé par un fonds d'affectation spéciale du BINUGBIS, a été remis au commissariat de police modèle de Bairro Militar.

26. Du 3 au 7 décembre, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en partenariat avec le BINUGBIS, le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a organisé à Bissau un stage de perfectionnement aux techniques d'enquête criminelle qui a été suivi par 34 membres de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, du Bureau central national de l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC-INTERPOL), de la police judiciaire, de la direction de la police et de la garde nationale et par un juge du tribunal pénal. Ce stage a porté sur le cadre juridique, la gestion des dossiers et des scènes de crime, les enquêtes sur le blanchiment d'argent, ainsi que les mécanismes de coopération entre la Police nationale et la police internationale.

27. Au cours de la période considérée, les quatre centres d'accès à la justice établis dans les régions de Bissau, de Cacheu et d'Oio avec l'appui financier et technique du PNUD ont assuré des services d'assistance, de conseil et d'information juridiques gratuits à plus de 570 personnes, dont 24 % de femmes. La plupart des affaires traitées avaient trait à la terre et à la propriété, au droit du travail, aux problèmes familiaux, à la violence domestique et aux abus de pouvoir. Ces centres ont mené des activités de sensibilisation sur les questions juridiques et les droits de l'homme et organisé des séances d'information sur les droits de l'enfant, les droits de la femme, l'égalité entre les sexes et la détention illégale, en coopération avec les organisations de la société civile, qui ont bénéficié à plus de 8 500 personnes, dont 47 % de femmes. Par l'intermédiaire de groupes de réflexion thématiques, les chefs

coutumiers ont été sensibilisés à la nécessité de respecter les normes relatives aux droits de l'homme dans la prise de décisions.

C. Coordination de la réforme du secteur de la sécurité

28. Le BINUGBIS a continué d'appuyer l'action menée aux niveaux national et international en matière de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit. La mission a ainsi aidé le secrétariat permanent du Comité interministériel de la réforme du secteur de la sécurité à rédiger un document de réflexion sur l'actualisation des plans nationaux de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit afin d'y associer pleinement les institutions nationales concernées. Le BINUGBIS a également soutenu les initiatives visant à redynamiser le secrétariat permanent du Comité interministériel, notamment grâce à l'organisation de formations, à l'entretien des locaux et à l'approvisionnement du secrétariat en fournitures de bureau.

D. Déminage humanitaire

29. À la douzième réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue le 6 décembre à Genève, il a été déclaré que la Guinée-Bissau avait satisfait à ses obligations découlant de l'article 5 de la Convention. De janvier 2000 à juin 2012, la Guinée-Bissau et ses partenaires ont nettoyé 50 zones minées, soit 6,5 millions de mètres carrés. Elle a bénéficié de l'aide du PNUD, qui était son principal partenaire, du Service de la lutte antimines de l'ONU et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de mai 2000 à juillet 2012. Toutefois, les zones de combat ne sont pas encore déminées et le Gouvernement de transition doit également entreprendre l'enlèvement des mines résiduelles.

E. Surveillance, protection, promotion et institutionnalisation des droits de l'homme et de l'égalité des sexes et renforcement des capacités en la matière

30. En juillet 2012, le BINUGBIS a procédé à un examen de la situation et a constaté que les forces de défense et de sécurité continuaient à commettre de graves violations des droits de l'homme, notamment des assassinats à motivation politique, en toute impunité, ce qui est l'un des principaux obstacles à une réforme efficace du secteur de la sécurité dans le pays.

31. Afin de promouvoir le respect des droits de l'homme dans les forces armées, le 17 décembre, le BINUGBIS a parachevé et validé, en étroite coopération avec ses homologues nationaux, un manuel de formation des formateurs sur les droits de l'homme. Après quelques mois d'interruption, il a repris en septembre la diffusion des émissions radiophoniques bihebdomadaires sur les droits de l'homme, y compris les droits sociaux et économiques. En octobre et novembre, il a dispensé une formation à 140 coordonnateurs locaux des questions relatives aux droits de l'homme dans les régions de Bafatá, Canchungo, Gabu et São Domingos pour les aider à repérer, à surveiller et à signaler les violations des droits de l'homme, ce qui fait partie des activités du réseau national de surveillance du respect des droits de l'homme. Cette

formation a été complétée par un atelier de renforcement des capacités en matière de défense des droits de l'homme, organisé à Bissau en coopération avec les organisations de la société civile, y compris des groupes de jeunes.

32. Le 23 juillet, le FNUAP a aidé l'Institut national des femmes et des enfants à organiser, dans la ville de Mansoa et dans la région de Bafatá, des stages de formation et de sensibilisation sur la violence sexuelle et sexiste et la protection des droits de la femme. Des stages analogues ont également eu lieu à Bissau, lesquels ont été suivis par plus de 30 participants, dont des représentants des organisations de la société civile et des Ministères de la santé et de la solidarité sociale, de la justice, de la défense et de l'intérieur. Le FNUAP a en outre appuyé la mise en place de réseaux régionaux pour gérer les cas de violence sexiste à Bissau et dans les régions de Bafatá et de Cacheu, conformément aux clauses du mémorandum d'accord signé par le Gouvernement bissau-guinéen, le Brésil et le FNUAP en 2011.

33. Du 26 juillet au 16 août, le BINUGBIS a organisé une formation sur les femmes en politique, qui a été suivie par des femmes journalistes et des représentantes de partis politiques, de syndicats et d'organisations de femmes. L'objectif était de renforcer la cohésion entre les groupes de femmes et les défenseurs de l'égalité des sexes, ainsi que de donner aux femmes les moyens de participer davantage et plus activement à la vie politique. Un manuel de formation a été élaboré à la fin de la formation.

34. Les 5 et 6 décembre, le BINUGBIS, ONU-Femmes et le PNUD ont organisé un atelier à l'intention de 14 formatrices membres d'organisations de femmes de la société civile pour leur apprendre à utiliser le *Manuel sur la participation des femmes à la vie politique*. Par la suite, ces formatrices ont formé 20 femmes, qui pourraient être amenées à occuper des postes de direction dans chacune des huit régions de la Guinée-Bissau. L'objectif de cette formation était de renforcer la cohésion chez les dirigeantes et de renforcer la participation active des femmes à la vie politique.

35. Les 3 et 4 octobre, le BINUGBIS a soutenu une coalition locale d'organisations non gouvernementales, qui a tenu une conférence visant à mettre fin aux mutilations génitales féminines, en coopération avec le Conseil supérieur des questions islamiques et l'Alliance islamique contre les mutilations génitales féminines. Une déclaration a été adoptée à l'issue de la conférence demandant l'abolition de cette pratique. Au début de novembre, le Groupe thématique des Nations Unies sur la problématique hommes-femmes et le Groupe de travail des Nations Unies sur les droits de l'homme ont aidé le Ministère de la justice à diffuser le texte des dispositions et des mesures d'application énoncées dans la loi interdisant les mutilations génitales féminines et dans celle contre la traite des personnes auprès de 50 parties prenantes, y compris les autorités administratives, les agents des forces de l'ordre, le personnel enseignant et sanitaire, les chefs religieux et coutumiers et les organisations non gouvernementales, dans la région de Bolama et les îles de Bijagos. Une campagne de sensibilisation et d'information sur la violence sexiste et la police de proximité a été lancée par l'ONUDC, avec le concours du BINUGBIS, du PNUD et d'ONU-Femmes, les 4 et 5 décembre dans les régions de Bafatá et de Gabu.

36. Du 5 au 10 novembre, le BINUGBIS a effectué deux missions sur le terrain pour évaluer le respect des droits sociaux et économiques dans la région de São Domingos et sur l'archipel de Bijagos. Il a relevé que sur la plupart des îles de

Bijagos, il n'y avait pas d'hôpital et peu de structures médicales. Les structures de soins de santé maternelle et infantile laissaient particulièrement à désirer. La fréquence des maladies d'origine hydrique était due à la mauvaise qualité de l'eau. Le BINUGBIS a également constaté que ces régions n'avaient ni système d'alimentation électrique ni système de transport public et que les routes n'étaient praticables que durant la saison sèche. Il n'y avait pas suffisamment d'écoles et d'enseignants pour servir la population. Dans la région de Cacheu, la violence sexuelle et sexiste, les mariages précoces ou forcés et les tensions ethniques liées aux vols de troupeaux étaient fréquents. La justice était habituellement rendue par la police en l'absence de tribunaux.

37. La Guinée-Bissau fait partie des cinq pays qui ont souscrit, le 3 décembre, aux Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation et un recrutement par des groupes ou des forces armées.

F. Appui à la lutte menée à l'échelle nationale contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la traite d'êtres humains

38. En juillet, l'UNICEF a resserré ses liens de coopération avec la police des frontières, les tuteurs *ad litem* et les organisations non gouvernementales partenaires, dont Amigos da Criança (AMIC), Juventude Islâmica (Jeunesse musulmane) et SOS Talibé Crianças en vue de repérer, de secourir, de réhabiliter et de réintégrer dans la société les victimes de la traite et les enfants talibés. Pendant la période à l'examen, 62 enfants ont été réintégrés dans leur famille dans les régions de Bafatá, de Gabú et de Quínara.

39. À la suite de la suspension temporaire de trois projets exécutés en Guinée-Bissau par l'ONUDC à la suite du coup d'État du 12 avril, les activités d'appui aux entités chargées des enquêtes judiciaires ont été menées au cas par cas, compte tenu des difficultés financières. Dans ce contexte, l'ONUDC a dispensé, du 15 juin au 26 septembre, plusieurs cours de formation complémentaire à la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée dans le cadre d'ateliers organisés par le BINUGBIS à l'intention de policiers et d'agents de la force publique. L'ONUDC et le BINUGBIS ont mené conjointement des missions d'enquête dans le sud et l'ouest du pays, ainsi que dans les îles Bijagos, afin d'évaluer la porosité des frontières et les failles dont profitent les organisations de malfaiteurs pour mener des opérations de trafic de cocaïne.

40. Dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, l'ONUDC, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, qui relève du Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le BINUGBIS, ainsi qu'INTERPOL, ont continué d'apporter une assistance technique, financière et logistique à la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, qui a été créée aux fins de lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée dans le pays. Ces organismes ont ainsi mis sur pied des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des enquêteurs pour améliorer l'efficacité des activités de police du pays hôte et renforcer la coopération policière internationale, notamment avec les autres cellules de lutte contre la criminalité transnationale de la région. Parallèlement, le BINUGBIS a continué d'apporter un appui au renforcement des capacités de la Cellule, de son Conseil

d'administration et de son équipe en lui fournissant des services de formation à l'informatique, des cours de langue française et un encadrement sur le lieu de travail. Le 28 septembre, l'ONUDC a dispensé un cours sur le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme aux magistrats et au personnel des forces de l'ordre.

G. Appui aux activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix

41. La mise en œuvre des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix est restée en suspens pendant la période à l'examen. Le 6 août, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a annoncé son intention de réexaminer sa décision de se prononcer tous les trois mois sur la suspension de ces projets, eu égard à l'évolution de la situation politique, en coordination étroite avec la Commission de consolidation de la paix. Le 27 septembre, la Présidente de la réunion de la Commission siégeant en formation Guinée-Bissau a invité le Premier Ministre destitué et le Président par intérim destitué à présenter un exposé sur les faits nouveaux en Guinée-Bissau en marge de la session de l'Assemblée générale.

H. Coopération régionale, partenariats et mobilisation de ressources

42. Conformément aux décisions prises en septembre 2012 en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, la Commission de l'Union africaine a présidé une réunion consultative sur la situation en Guinée-Bissau tenue à Addis-Abeba le 1^{er} décembre. Des représentants de l'ONU, de l'Union européenne, de la CEDEAO et de la CPLP y ont participé, ainsi que des représentants des autorités destituées. Les autorités de facto n'y ont pas pris part. Les partenaires internationaux y ont défini le mandat d'une mission d'évaluation conjointe en Guinée-Bissau devant évaluer les moyens dont disposent les partenaires internationaux pour aider le pays à rétablir l'ordre constitutionnel.

43. La mission conjointe de l'Union africaine, la CPLP, la CEDEAO, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies a été menée à Bissau du 16 au 21 décembre, sous la conduite du Directeur du Département paix et sécurité. Elle avait notamment pour objectifs : a) d'évaluer la situation politique et la sécurité; b) d'analyser les causes profondes des crises répétées en Guinée-Bissau; c) de réfléchir aux moyens de dégager un consensus entre les organisations partenaires pour la suite des opérations; d) de faciliter l'élaboration d'un ensemble de recommandations sur la meilleure manière pour ces organisations de coopérer afin d'aider la Guinée-Bissau à régler ses problèmes à court, à moyen et à long terme; et e) de formuler des recommandations sur la création d'un mécanisme de suivi approprié. Pour ce faire, la mission s'est réunie avec toute une série d'acteurs politiques et militaires actifs à l'échelle du pays, y compris les autorités de facto, des représentants de la société civile et des partenaires internationaux. Les conclusions et recommandations de la mission seront examinées lors d'une réunion que l'Union africaine doit organiser en marge de sa vingtième session ordinaire, qui se tiendra du 21 au 28 janvier 2013.

I. Intégration du système des Nations Unies

44. Le clivage politique après le coup d'État militaire du 12 avril a empêché le BINUGBIS de réaliser les objectifs clefs initialement fixés pour 2012. La révision de la Constitution, la tenue des élections législatives prévues pour novembre 2012 ainsi que la table ronde des donateurs destinée à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du deuxième document stratégique de réduction de la pauvreté (DENARP II) ont été ajournées. En outre, l'action menée par les organismes des Nations Unies dans les domaines de la protection sociale et du développement humain a été revue de manière à accorder plus d'importance aux activités humanitaires, notamment à la fourniture d'une assistance en matière de santé, d'éducation, d'assainissement et d'alimentation. Les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité, à l'état de droit et aux droits de l'homme se sont poursuivies.

45. Compte tenu du contexte politique, l'équipe de pays des Nations Unies a reporté à juin 2014 la présentation des programmes de pays pour la période 2013-2017 et prorogé de deux ans le Cadre des Nations Unies pour la paix et le développement en Guinée-Bissau (plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2008-2012), c'est-à-dire jusqu'à fin 2014.

J. Information

46. En novembre, l'organisme international de protection de la liberté de la presse Reporters sans frontières s'est dit préoccupé par les informations faisant état d'actes d'intimidation à l'endroit d'un journaliste pigiste qui a été contraint de vivre caché de fin octobre à début novembre puis de quitter le pays. Reporters sans frontières et le Comité pour la protection des journalistes ont également condamné les pressions que le Gouvernement de transition aurait exercées sur le Directeur du bureau de la télévision portugaise (Rádio e Televisão de Portugal) à Bissau, provoquant son départ le 9 novembre. Selon certains organes de presse, les journalistes ont dû s'autocensurer largement afin d'assurer leur propre sécurité, face aux différents actes d'intimidation commis par les autorités de facto afin de restreindre la liberté d'expression et d'information.

K. Sûreté et sécurité du personnel

47. Pendant la période à l'examen, aucune atteinte à la sécurité du personnel de l'Organisation des Nations Unies n'a été signalée, bien que la fréquence des infractions mineures ait augmenté. Ni l'Organisation en général ni les membres de son personnel n'ont été directement exposés à des menaces. Toutes les mesures de sécurité applicables au personnel, au matériel et aux opérations de l'Organisation ont continué d'être strictement observées.

L. Observations

48. Les principaux acteurs politiques bissau-guinéens doivent poursuivre les discussions engagées à New York à l'automne dernier, en marge de l'Assemblée générale. L'instauration des conditions propices à un retour rapide à un ordre constitutionnel durable reste au premier chef la responsabilité des acteurs politiques

bissau-guinéens, des organismes de la société civile, des responsables religieux, des forces de défense et de sécurité ainsi que des citoyens en général. À cet effet, il convient d'élaborer une feuille de route pour la période de transition incluant la tenue d'élections et un accord large sur les réformes nécessaires pour consolider la stabilité politique et sociale et relancer le programme de développement socioéconomique du pays.

49. La mission d'évaluation conjointe de l'Union africaine, la CPLP, la CEDEAO, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies dépêchée à Bissau du 16 au 21 décembre a été une mesure importante et opportune; j'attends avec intérêt ses recommandations. L'Organisation des Nations Unies est prête à coopérer avec ses partenaires à la mise en œuvre d'initiatives susceptibles de déboucher sur des règlements durables des crises, dans le respect des normes et principes internationaux.

50. Le fait que les forces de défense et de sécurité ne soient toujours pas placées sous le contrôle et la surveillance des autorités civiles et les tentatives de manipulation constantes des forces armées par certains politiciens animés d'intérêts sectaires demeurent gravement préoccupants. Cette situation entrave le bon fonctionnement des institutions publiques et met en avant la nécessité urgente de modifier radicalement la manière de faire de la politique dans le pays, ainsi que de réformer impérativement les secteurs de la sécurité et de la justice.

51. Outre des exécutions extrajudiciaires et des perquisitions, plusieurs cas de personnes ayant reçu des menaces, ou ayant été enlevées, tabassées puis abandonnées dans des lieux inconnus aux abords de la capitale en raison de leurs activités politiques ont été signalés. Parmi les auteurs de ces actes, certains étaient en uniforme d'autres en civil. Ces violations des droits de l'homme ne devraient pas être tolérées. J'exhorte donc les autorités de facto en Guinée-Bissau à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre l'impunité et promouvoir la justice.

52. Aux fins d'appuyer les efforts déployés au niveau national afin de combattre les principaux facteurs d'instabilité, le système des Nations Unies a entamé un examen de ses activités dans le pays afin de réajuster ses interventions dans les domaines de l'édification de l'État et de la consolidation de la paix. Cet examen s'appuiera sur les recommandations finales de la mission d'évaluation conjointe de l'Union africaine, la CPLP, la CEDEAO, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée ainsi que de l'impunité, les violations des droits de l'homme et la détérioration de la situation socioéconomique. Une action concertée est indispensable pour s'attaquer aux difficultés auxquelles la Guinée-Bissau doit faire face.

53. Le mandat du BINUGBIS prendra fin le 28 février 2013. À la lumière des problèmes complexes auxquels la Guinée-Bissau est confrontée et étant donné que mon nouveau Représentant spécial en Guinée-Bissau, José Ramos-Hortas, prendra ses fonctions en février 2013, je recommande que le mandat soit prorogé de trois mois, jusqu'au 31 mai 2013 afin de lui permettre d'évaluer la situation dans le pays. Sur la base de cette évaluation, je formulerai des recommandations s'agissant du mandat de la mission.

54. Je salue le personnel du BINUGBIS, dirigé par mon Représentant spécial sortant, Joseph Mutaboba, ainsi que toute l'équipe de pays des Nations Unies, les membres de la communauté internationale en général et les organisations non

gouvernementales nationales et internationales pour leur contribution ininterrompue à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Je tiens à remercier à nouveau M. Mutaboba des efforts qu'il a déployés inlassablement pour contribuer à la paix et à la stabilité en Guinée-Bissau de février 2009 à janvier 2013, souvent dans des situations difficiles tant sur le plan politique que de la sécurité.
